

## **L'assistant de service social des personnels de l'UT2J**

Qu'est-ce que la profession d'assistant de service social ?

Dans une **démarche éthique et déontologique**, l'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- **améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,**
- **développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,**
- **mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.**

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

L'assistant de service social procède à l'élaboration d'un diagnostic social et d'un plan d'intervention conclu **avec la participation des intéressés**. Il contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. Il initie, promeut, participe, pilote des actions collectives et de groupes dans une dynamique partenariale et d'animation de réseau en favorisant l'implication des usagers.

En lien avec les établissements de formation, il a également pour mission de transmettre son savoir professionnel par l'accueil de stagiaires sur des sites qualifiants.

**Les assistants de service social sont tenus au secret professionnel.**

Pour quelles raisons puis-je contacter l'assistant de service social des personnels ?

**Vous avez des questions administratives ?**

**Vous rencontrez des difficultés ponctuelles ou récurrentes dans votre vie quotidienne (santé, budget, emploi, logement, problématiques familiales,...) ?**

L'assistant de service social vous écoute, vous renseigne sur les lois et dispositifs existants. Il vous aide à faire valoir vos droits et vous oriente vers les organismes compétents en fonction des situations.

L'assistant de service social met en place, avec vous, un plan d'aide adapté à vos besoins afin de favoriser votre autonomie et l'amélioration de la situation.

Il a un rôle de médiateur et peut vous aider à négocier des actions, avec des institutions notamment.

Il peut aussi vous épauler dans la gestion de votre budget.

Le professionnel travaille en équipe et en partenariat.

**Accueil, écoute, soutien et empathie sont les maîtres mots.**

Coordonnées :

Marion BARO

Université Toulouse Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado

Bâtiment « Maison des Solidarités » - bureau 101

31058 TOULOUSE Cedex 9

☎ 05 61 50 41 68

✉ marion.baro@univ-tlse2.fr

Présente du lundi au vendredi